

CONVOCATION

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier, Nous Éric ADRIAN, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 2 février 2021 à 19 heures 00.

Le Maire,

Éric ADRIAN

L'an deux **mil vingt et un**, le deux février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire

Étaient Présents : Mme Anne-Marie VRIGNON, M. Thierry ROBERT, Mme Annabelle BERNARD, Mme Françoise THEVENIN, M. Jean-François HERBERT, Mme Claudie BONNAMY, Mme Émilie BROSSARD, Luc CHAUVET, Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Emmanuelle FOURNIER, Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, M. Alain ROCHEREAU formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

En préambule de la réunion, M. Edouard de la BASSETIERE, Maire de Poiroux, Line CERSIER Sage Auzance Veronne et Yohann TERRIEN, Conseiller Bocage et Forestier à la Chambre d'Agriculture sont venus nous exposer le programme pour le bocage et les zones tampons

M. Jérôme MOUSSION est élu secrétaire de séance

MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE ATTRIBUÉE DANS LE CADRE D'UN PASSEPORT POUR L'ACCESSION Délibération n° 2021-0202.010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement, le Conseil Départemental de la Vendée prévoit un programme d'aide à l'accession à la propriété, orienté vers les ménages primo-accédants qui achètent un logement ancien et procèdent à sa rénovation énergétique.

Monsieur le Maire précise qu'en parallèle, la Commune pourrait soutenir les projets d'accession dans le neuf en accordant une aide forfaitaire de 1 500 € (Mille cinq cents euros) aux ménages pour l'année 2021 :

- dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
- qui sont primo-accédants au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- qui construisent ou acquièrent un logement neuf en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur les lotissements Le Mont Blanc ou Le Rocher

Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de la Transition Ecologique, reçoive les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé. L'ADILE possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DÉCIDE** :

- de mettre en œuvre l'aide financière à l'accession et de retenir les critères tels qu'exposés ci-dessus,
- que l'aide accordée par dossier sera de 1500 € (Mille cinq cents euros) quelle que soit la composition familiale de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à **4 (quatre)** pour l'année 2021,
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - avis d'imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 3 février 2021
Publiée le 3 février 2021

MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE ATTRIBUÉE DANS LE CADRE DE L'ECO-PASS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE

Délibération n° 2021-0202-011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Vendée a mis en place depuis plusieurs années le programme « Eco-PASS », qui vise à soutenir les opérations de primo-accession à la propriété dans le cadre d'achats suivis de travaux d'amélioration énergétique.

Monsieur le Maire précise que l'Eco-PASS est une aide forfaitaire de 3.000 €, attribuée par la collectivité locale du lieu d'implantation à hauteur de 1.500 €, et par le Conseil Départemental de Vendée à hauteur de 1.500 € pour l'année 2021.

Plusieurs conditions sont nécessaires :

- Les bénéficiaires devront répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro et être primo-accédants au sens de ce dernier,
- L'acquisition-amélioration ne concerne que les bâtiments construits avant le 1^{er} janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- Les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
 - de 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
 - de 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
- Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles et les projets de rénovation peuvent comporter une extension du logement existant,
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels.

L'aide du Conseil Départemental est conditionnée au versement par la collectivité locale du lieu d'implantation d'une prime de 1.500 € minimum.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune pourrait s'associer au Conseil Départemental pour cet Eco-PASS en attribuant une prime forfaitaire à l'accession à la propriété à hauteur de 1.500 € par ménage bénéficiaire, soit un total cumulé de 3.000 €.

Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de la Transition Ecologique, reçoive les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé. L'ADILE possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DÉCIDE**:

- de mettre en œuvre l'aide financière « Eco-PASS » telle qu'exposée ci-dessus,
- de retenir les critères du Conseil Départemental pour accorder l'aide communale,
- que l'aide accordée par ménage bénéficiaire sera de 1.500 € quelle que soit la composition familiale de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à **2 (deux)** pour l'année 2021
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
 - factures des travaux concourant au gain énergétique de 25% ou 40% selon le logement prévu par un audit énergétique.
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 3 février 2021
Publiée le 3 février 2021

TARIFS CIMETIERE
(Annule et remplace la délibération n° 2020.0114.007)
Délibération n° 2021-0202.012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-7 et suivants et les articles R 2213-2 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu le règlement du cimetière communal de St Avaugourd des Landes ;

Monsieur le Maire annonce que suite aux nouvelles mesures sur la législation funéraire, il convient de modifier certains tarifs des différents types de concessions. Le règlement reste inchangé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de fixer les nouveaux tarifs de concessions comme suit :

CONCESSIONS	
Trente ans (30)	200.00 €
Cinquante ans (50)	350.00 €
SITE CINÉRAIRE	
CONCESSIONS	
<i>COLOMBARIUM et CAVURNES</i>	
Quinze ans (15)	300.00 €
Trente ans (30)	500.00 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Dispersion + plaque fournie (15 €)	15.00 €
Gravure à charge du concessionnaire	

- de charger Monsieur le Maire de faire appliquer ce nouveau règlement à compter du 1^{er} février 2021.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020.0114.007

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 3 février 2021
Publiée le 3 février 2021

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT LE ROCHER
Délibération n° 2021-0202-013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un nouveau Budget Annexe intitulé « Lotissement Le Rocher » pour l'année 2021.

Il précise que ce Budget sera assujetti à la TVA.

Monsieur le Maire demande :

- d'approuver la création d'un Budget Annexe « Lotissement Le Rocher » assujetti à la TVA pour l'année 2021
- d'autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuver la création d'un Budget Annexe « Lotissement Le Rocher » assujetti à la TVA,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 3 février 2021
Publiée le 3 février 2021

DEMANDE DE GARANTIE EMPRUNT VENDÉE LOGEMENT

(Annule et remplace la délibération n° 2020.0114.007)

Délibération n° 2021-0112.014

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2552-2 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n° 116835 en annexe signé entre : Société Anonyme d'HLM Vendée Logement ESH ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de St Avaugourd des Landes accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 305 105,00 € (Trois cent cinq mille cent cinq euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 116835 constitué de 1 ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer à défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de Prêt.

Cette délibération annule et remplace et délibération n° 2021.0112.008

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 5 février 2021
Publiée le 5 février 2021

VENTE TERRAIN ROY

A LA COMMUNE DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES

LA CORMERIE

Délibération n° 2021-0202.015

En accord entre la Commune de St Avaugourd des Landes et M. et Mme ROY Daniel et Martine, Il a été convenu entre les parties que la parcelle C n°1170 d'une superficie de 42 m² située à la Cormerie est cédée à la Commune de St Avaugourd des Landes pour l'euro symbolique.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 5 février 2021
Publiée le 5 février 2021

ACCEPTE la cession à l'euro symbolique de la parcelle n° C 1170 d'une superficie de 42 m².

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessitées par l'opération et notamment signer l'acte correspondant. Avec faculté de déléguer ses pouvoirs.

Signatures de l'ensemble des membres du Conseil Municipal

<i>Conseillers Municipaux</i>	<i>Emargements</i>
Éric ADRIAN	
Anne-Marie VRIGNON	
Thierry ROBERT	
Annabelle BERNARD	
Françoise THEVENIN	
Jean-François HERBERT	
Claudie BONNAMY	
Émilie BROSSARD	
Luc CHAUVENT	
Jacqueline FERRÉ	
Emmanuelle FOURNIER	
Liguy MALIDAN	
Gaël MASSON	
Jérôme MOUSSION	
Alain ROCHEREAU	

Liste des délibérations

Numéros	Objet de la délibération	Pages
2021.0221.010	Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre d'un passeport pour l'accession	99
2021.0221.011	Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre d'un passeport de l'Eco-Pass par le Conseil Départemental de la Vendée	100
2021.0221.012	Tarifs cimetière (Annule et remplace la délibération n° 2020.0104.007)	101
2021.0221.013	Création d'un budget annexe Lotissement Le Rocher	101
2021.0221.014	Demande de garantie emprunt Vendée Logement	102
2021.0221.015	Vente terrain ROY à la Commune de St Avaugourd des Landes	102
	Divers	103 et 104
	Signatures - Liste des délibérations	105